



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
12 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme sous-régional pour les pays
de l'Organisation des États des Caraïbes orientales
et la Barbade (2017-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Suivi et évaluation	11
 Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et la Barbade (2017-2021)	12



I. Considérations générales

1. Le bureau sous-régional des Nations Unies à la Barbade représente la Barbade et neuf des 10 membres du bloc économique des Caraïbes orientales connu sous le nom d'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO).¹ Cette sous-région fait partie du groupe des petits États insulaires en développement des Caraïbes. Au cours des trente dernières années, le passage d'une économie fondée sur la monoculture à une économie de services principalement tournée vers le tourisme a permis une amélioration des conditions sociales dans la région. Malgré quelques succès, cette transition s'est accompagnée d'une croissance faible. En effet, le produit intérieur brut (PIB) des États membres de l'OECO s'établissait en moyenne à 2,3 % sur la période allant de 2001 à 2009 et a reculé de 1,1 % par an entre 2008 et 2012.² Ces pays continuent en outre de subir le fardeau de la dette, avec un ratio dette/PIB élevé. Ce dernier dépasse 90 % à la Barbade, à Antigua-et-Barbuda et à la Grenade. Il est supérieur à 75 % dans les quatre autres États souverains de l'OECO.³ Dès lors, les objectifs de développement durable (ODD) représentent un défi pour ces pays à la marge de manœuvre budgétaire limitée.

2. Tous ces pays figurent en bonne place dans le classement des indices de développement humain. La Barbade est en tête (57^e position), suivie par Antigua-et-Barbuda (58^e), Saint-Kitts-et-Nevis (77^e), la Grenade (79^e), la Dominique (94^e) et Saint-Vincent-et-les-Grenadines (97^e).⁴ Ces pays doivent en grande partie aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) leurs « progrès en matière de réduction de la pauvreté extrême, de la faim et de la mortalité infantile, mais aussi concernant l'accès des filles à l'éducation et l'accès à l'eau potable. »⁵

3. L'ensemble de la sous-région connaît un niveau élevé de pauvreté des ménages. Ainsi, à la Grenade, 37,7 % des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté, tandis que ce nombre atteint 30,2 % à Saint-Vincent-et-les Grenadines.⁶ Sont également concernés 28,8 % des ménages à la Dominique et à Sainte-Lucie, 23 % à Anguilla, 21 % à Saint-Kitts-et-Nevis, 18,3 % à Antigua-et-Barbuda et 15 % à la Barbade.⁷ Le coefficient de Gini mesurant les inégalités s'élève à 0,47 pour la Barbade, à 0,44 pour la Dominique, à 0,40 pour Saint-Kitts-et-Nevis et à 0,37 pour la Grenade. Les ménages pauvres de la sous-région sont en majorité dirigés par des femmes (62,2 % contre 47 % des ménages non pauvres) et le chômage touche davantage les ménages pauvres (25,9 %) que les ménages non pauvres (8,9 %).

¹ Le bureau sous-régional des Nations Unies à la Barbade est chargé de la zone comprenant Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Îles Vierges britanniques, le Commonwealth de Dominique, la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, la Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines.

² Troisième examen des politiques commerciales de 2014, allocution d'ouverture au nom de l'OECO et de l'Organisation mondiale du commerce.

³ Banque interaméricaine de développement, bulletin trimestriel de la région des Caraïbes, volume 5, 1^{ère} édition, mars 2016.

⁴ PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.

⁵ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : <http://www.cepal.org/en/pressreleases/eclac-region-achieved-several-key-goals-mdgs-starting-point-2030-agenda>.

⁶ Certains progrès ont été enregistrés depuis la période récente d'ajustement structurel.

⁷ Salises et Banque de développement des Caraïbes, 2010 Barbados Country Assessment of Living Conditions.

4. La conjoncture économique actuelle a entraîné une augmentation du trafic de drogues, de la criminalité et de l'insécurité. En effet, on estime qu'entre 23 et 32 % des drogues de classe A consommées au Royaume-Uni transitent par les pays de l'OECO, où la culture de la marijuana pratiquée à l'échelle commerciale s'est substituée sur certaines îles aux exploitations bananières.⁸ Ce secteur emploie principalement des hommes jeunes.

5. L'augmentation de la criminalité organisée a engendré une hausse de l'insécurité.⁹ Les taux d'homicides de la sous-région (pour 100 000 habitants) sont les suivants : 34 à Saint-Kitts-et-Nevis, 27 à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, 22 à Sainte-Lucie, 13 à la Grenade, 11 à Antigua-et-Barbuda et sept à la Barbade. Selon le rapport qui a été consacré au développement humain dans les Caraïbes en 2012, depuis les années 1990 les taux d'homicides s'orientent pour la plupart à la hausse, notamment à Antigua-et-Barbuda [...] et à Sainte-Lucie, tandis que le taux de la Barbade [...] a eu tendance à rester faible au cours des dix années comprises entre 1999 et 2010.¹⁰

6. Malgré la forte proportion d'hommes jeunes dans les chiffres de la criminalité, on observe un accroissement du nombre de jeunes femmes victimes d'agressions sexuelles et/ou de viols. Les femmes subissent davantage que les hommes la violence sexiste, et l'Organisation mondiale de la santé estime le taux d'incidence des faits de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes à 27,09 % dans les Caraïbes, un chiffre supérieur au taux moyen mondial de 26,4 %. Le taux de violence commise par une personne autre que le partenaire s'élève à 10,32 %. Dans plusieurs pays des Caraïbes, la violence domestique est à l'origine de 30 à 50 % de l'ensemble des meurtres commis.¹¹

7. Le changement climatique accentue les difficultés économiques et sociales de la population. Les Caraïbes sont l'une des régions les plus exposées aux catastrophes naturelles de la planète.¹² Parmi les effets visibles du changement climatique, on peut citer l'érosion du littoral, l'intrusion d'eau salée dans les terres agricoles et les aquifères des côtes, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (sécheresses, ouragans et tempêtes tropicales par exemple), la multiplication et l'aggravation des inondations sur les côtes ainsi que le dérèglement du cycle des pluies et de l'approvisionnement en eau potable.¹³

8. Les catastrophes survenues récemment dans les Caraïbes ont entraîné des pertes économiques d'un montant total de 220 millions de dollars, soit 36 % du PIB de la région. À titre d'exemple, la tempête tropicale Erika (2015) a infligé à la Dominique des dommages et des pertes d'un montant supérieur à 90 % de son PIB, tandis que la Grenade s'est tout juste remise des conséquences de l'ouragan Ivan de 2004.¹⁴ Ces quelques exemples soulignent la nécessité de renforcer les systèmes d'alerte rapide à

⁸ United Nations Sub-Regional Analysis of the Development Context in Barbados and the OECS, 2011.

⁹ Op. cit.

¹⁰ Rapport sur le développement humain des Caraïbes, PNUD, 2012.

¹¹ Institute for Gender and Development Studies, Campus de Cave Hill de l'Université des Indes occidentales.

¹² Walbrent College : <https://walbrent.com/2012/01/21/the-caribbean-is-one-of-the-most-hazard-prone-regions-in-the-world/>.

¹³ Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Changement climatique 2014.

¹⁴ Dominica Resettlement Strategy 2015, Gouvernement du Commonwealth de Dominique, avec l'appui du PNUD.

travers toute la région, au vu de l'insuffisance des capacités de préparation dans de nombreuses îles des Caraïbes. La communication à l'échelon national, notamment entre les communautés locales et les bureaux nationaux de lutte contre les catastrophes, ne permet pas de faire efficacement face à l'urgence. Pour répondre à ce défi, la participation des populations locales à l'élaboration des systèmes d'alerte rapide peut s'avérer utile.¹⁵

9. Le changement climatique compromet les moyens de subsistance et la sécurité économique de plusieurs dizaines de milliers de Caribéens, au premier rang desquels les hommes et les femmes travaillant dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche ou exerçant d'autres métiers tributaires de l'environnement naturel. On prévoit que le changement climatique entraînera des pertes annuelles supplémentaires d'un montant de 1,4 milliard de dollars à l'horizon 2050.¹⁶ C'est dans le secteur du tourisme que les conséquences du changement climatique devraient se faire le plus durement sentir, en raison notamment de la répartition hétérogène de la population et des infrastructures, concentrées principalement dans les zones vulnérables comme les littoraux.¹⁷

10. La faible croissance de la sous-région s'explique en partie par sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés, qui couvrent jusqu'à 95 % de ses besoins énergétiques. Du fait de ce recours massif à l'importation, les réserves en devises de la région s'amenuisent et les États peinent à maintenir leur balance des paiements à l'équilibre. Le coût élevé de l'énergie met à mal la croissance et la compétitivité au niveau national et entraîne des difficultés dans les ménages. Le prix de l'électricité s'élevait en 2011 à plus de 0,40 dollar par kilowatt/heure, si bien que cette énergie absorbait à elle seule près de 11 % des revenus des ménages à bas revenu moyen.¹⁸ La sous-région dispose néanmoins de nombreuses sources d'énergies de substitution et des projets liés aux énergies renouvelables sont en cours dans presque toutes les îles.

11. L'effet conjugué de la pauvreté, des inégalités et de la fragilité, notamment environnementale, des pays de la sous-région impose aux institutions publiques de faire preuve d'efficacité, en particulier lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des populations vulnérables. Il est difficile pour les pays de la région de produire des données fiables, ce qui empêche l'amélioration des processus de planification fondée sur des éléments factuels ainsi que des mécanismes de prise de décisions, notamment en ce qui concerne la mesure de la pauvreté et du dénuement ou encore l'amélioration de la prestation de services. En raison du manque de données, plusieurs gouvernements peinent à identifier ceux qui ont le plus besoin de leur aide, et plus particulièrement les femmes et les ménages dirigés par une femme.¹⁹

¹⁵ Community Early Warning Systems: Guiding Principles.

¹⁶ Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2015

¹⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Changement climatique 2014. Op. cit.

¹⁸ Jayawardena, M et al. (2014). « Promoting Growth in the Caribbean: Geothermal Renewable Energy », extrait du rapport de la Banque mondiale intitulé « Making Reforms Work in the Caribbean: A collective action approach to growth ». Également cité dans le rapport « Towards a Caribbean Multi-Country Assessment: A Base Document for Stakeholder and Partner Consultations », système des Nations Unies (Caraïbes) de Wiltshire, R. (2015).

¹⁹ Pour se figurer le problème de l'insuffisance des données ventilées par sexe, on pourra se référer aux études sur la situation des femmes réalisées par la Banque de développement des Caraïbes concernant Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis (toutes publiées en 2014).

12. Les chocs écologiques compromettent l'accès des citoyens au développement économique, notamment s'ils sont pauvres et marginalisés. Afin de remédier à cette situation, le PNUD a mis au point une double approche consistant, d'une part, à accélérer l'adoption de l'énergie durable ainsi que d'un mode de gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au changement climatique et, d'autre part, à favoriser la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles conformément au plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays pour la période 2012-2016. À travers ses interventions, le PNUD s'est employé à renforcer les capacités institutionnelles insuffisantes des pays, les cadres réglementaires et politiques inadéquats (absence de prise en compte des disparités entre les sexes), le suivi et la mise en œuvre jugés insuffisants ainsi que la collaboration limitée entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

13. Au cours du dernier cycle de programmation, le PNUD a aidé les pays de l'OCDE à élaborer une approche multidimensionnelle de la mesure de la pauvreté, à harmoniser leurs données, à renforcer leurs systèmes statistiques et à mettre au point une stratégie régionale commune pour le développement des statistiques. Concernant le chantier de l'environnement, la coordination des différents protocoles communs d'alerte a débuté dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, les capacités institutionnelles et les infrastructures mobilisées dans le cadre de la mise en place d'un système d'alerte rapide axé sur la population ont été améliorées. Le PNUD a apporté son appui à la mise en œuvre de vastes projets de modélisation et de cartographie des inondations dans les zones côtières et l'intérieur des terres, ainsi qu'au lancement du Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes.²⁰ L'organisme a par ailleurs dispensé une formation à la méthodologie de l'évaluation des besoins après une catastrophe. Il a œuvré au renforcement des compétences en matière de négociation de jeunes hommes et femmes qu'il a préparés à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. En distribuant plus de 5 000 ampoules à faible consommation énergétique, il a en outre permis une réduction des émissions de gaz à effet de serre, en sus d'économies de 60 % sur les coûts d'éclairage.

14. Effectuée en 2014 et 2015, l'évaluation à mi-parcours du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays a mis en lumière le bien-fondé des orientations stratégiques du bureau sous-régional et montré la conformité de ces programmes aux priorités régionales et nationales.²¹ Dans cette évaluation, les experts jugent souhaitable que l'intervention du PNUD demeure, dans son prochain cycle de programmation, axée sur le changement climatique, la gestion des risques liés aux catastrophes, l'énergie et l'environnement, le développement humain durable et la gouvernance inclusive. Enfin, il ressort de l'évaluation à mi-parcours que les partenaires nationaux et locaux reconnaissent la valeur ajoutée et les avancées permises par les interventions du PNUD, notamment en matière d'orientations générales, de renforcement des capacités et de constitution de réseaux.

15. Au vu de l'importance croissante accordée à la prise de décisions fondée sur les données d'observation au profit d'une gouvernance transparente et démocratique, il a été recommandé dans l'évaluation à mi-parcours que le PNUD aide les pays à élaborer des directives pour la création de systèmes d'information permettant de suivre la réalisation des ODD. Ces recommandations, les conclusions de l'évaluation ainsi que

²⁰ Évaluation à mi-parcours du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays, PNUD, 2015.

²¹ Op. cit.

les enseignements tirés de l'application du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays ont sous-tendu l'élaboration du descriptif de programme sous-régional pour la période 2017-2021.

16. Ce descriptif de programme sous-régional aborde de manière inédite la question de la sécurité des citoyens, dans la mesure où celle-ci a fait l'objet d'une attention particulière lors des consultations nationales et constitue le sujet du Rapport sur le développement humain des Caraïbes 2012, qui met l'accent sur le problème de la délinquance violente et de la vulnérabilité des femmes, des enfants et des jeunes (âgés de 15 à 29 ans).²² Selon ce rapport, on observe une augmentation des taux de délinquance et de victimisation à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et à Saint-Kitts-et-Nevis, d'où l'importance de mener des interventions supplémentaires dans ces pays.²³

17. S'appuyant sur les résultats du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays pour 2012-2016, le descriptif de programme sous-régional pour 2017-2021 répond aux priorités fixées dans le nouveau cadre de développement durable multinational de l'ONU. Parmi ces priorités figurent la promotion et la protection des droits de l'homme pour les citoyens de la sous-région et l'observation des recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays. Ces recommandations incluent la poursuite de l'action du PNUD en amont (politiques, sensibilisation, coordination de parties prenantes multiples, mise en place de réseaux, échange de connaissances et renforcement des capacités), dans le but de répondre à des problèmes sous-jacents liés notamment à la pauvreté et à la vulnérabilité sociale. Une action conjointe des pouvoirs publics, du secteur privé et des organisations non gouvernementales est nécessaire pour combattre ces maux, qui touchent inégalement les hommes et les femmes.

II. Priorités du programme et partenariats

18. Il a été convenu entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays des Caraïbes de passer de six à un seul plan-cadre commun des Nations Unies pour l'aide au développement. Des consultations ont été menées dans 15 pays afin de définir des priorités à la lumière des problèmes recensés dans le bilan multi-pays commun.

19. Les différentes parties prenantes se sont réunies à l'occasion d'un atelier d'établissement des priorités stratégiques à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) au mois de décembre 2015. Les participants y ont identifié quatre domaines sur lesquels porteront en priorité les actions nationales et régionales de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires au cours des cinq prochaines années. Ces domaines d'action prioritaires sont les suivants :

- a) Favoriser la résilience et la durabilité des Caraïbes;
- b) Renforcer la sécurité, la cohésion et la justice dans les Caraïbes;

²² Rapport sur le développement humain des Caraïbes, PNUD, 2012.

²³ D'après un document établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dressant la liste des nombres, pour 100 000 habitants, et des taux d'homicides volontaires commis dans les différents pays de la région (2013).

- c) Promouvoir la santé dans les Caraïbes; et
- d) Combattre l'exclusion et agir en faveur de l'égalité et de la prospérité dans les Caraïbes.

Ces priorités ont été validées par les 17 gouvernements des Caraïbes et sont conformes au plan stratégique de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour la période 2015-2019, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. À l'appui du descriptif de programme sous-régional, le PNUD a défini plusieurs stratégies portant sur la gouvernance et le renforcement des capacités dans quatre domaines prioritaires que sont la planification fondée sur des données factuelles aux fins de la protection sociale; le changement climatique, les énergies propres et la gestion des risques liés aux catastrophes; la viabilité des écosystèmes et des ressources naturelles; et enfin la sécurité des citoyens. Chacune de ces stratégies s'inspire des programmes antérieurs et vise des résultats durables.

21. Sur la base du descriptif de programme sous-régional, le PNUD renforcera les capacités individuelles par une formation dispensée à l'échelon local et interviendra auprès de groupes vulnérables comme les ménages dirigés par des femmes, les mères célibataires et les jeunes sans emploi ou sous-employés. Il entend par ailleurs hâter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement tout en promouvant les ODD. Le PNUD veillera également à la production de données nécessaires à l'étude du rapport entre sexe, emploi et revenu. La problématique hommes-femmes sera prise en compte dans les méthodes participatives mises en œuvre afin que tous les résultats obtenus soient représentatifs du rôle respectif des hommes et des femmes dans le développement national.

Priorité 1—Des politiques et une planification fondées sur des données factuelles pour une meilleure protection sociale des personnes victimes d'une pauvreté multidimensionnelle et des autres populations vulnérables

22. Les activités menées dans ce domaine prioritaire contribueront à renforcer les capacités et à améliorer les technologies de l'information et de la communication afin de conduire des études pertinentes, avec notamment pour objectif l'élaboration d'un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) sous-régional destiné à mesurer la pauvreté, les inégalités et le degré de dénuement des personnes. Ces activités permettront en outre de parachever la stratégie régionale pour le développement des statistiques. Grâce à l'IPM, les pays seront mieux à même de cibler leurs interventions et d'identifier les poches de pauvreté au sein d'une population à revenu intermédiaire, en s'affranchissant de leur dépendance vis-à-vis d'outils mesurant uniquement le revenu et limitant de ce fait l'accès aux prêts à conditions bonifiées.²⁴

23. Outre qu'il renforcera les systèmes statistiques de la sous-région et les capacités des parties prenantes en matière d'analyse, de recherche et de diffusion des données, le descriptif de programme sous-régional permettra de mieux comprendre les interactions entre la pauvreté, les disparités entre les sexes, l'environnement et la sécurité des citoyens. Les systèmes statistiques et d'information seront par ailleurs mis à contribution afin d'aider les gouvernements à remplir plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement qu'il leur reste à atteindre et de promouvoir les

²⁴ Allocution de M. F. Stuart, Premier Ministre de la Barbade, lors de la Journée mondiale de l'environnement 2014.

ODD. Pour ces derniers, on aura recours à des outils de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques

24. Le PNUD poursuivra son partenariat avec la Commission de l'OECD et ses États membres ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cette collaboration, qui viendra étayer le cadre de développement durable multinational de l'ONU, a pour vocation de faciliter l'accomplissement des ODD et l'obtention des résultats visés dans le descriptif de programme sous-régional. La Banque mondiale, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Gouvernement du Chili et d'autres parties prenantes dans le monde du Sud faciliteront l'harmonisation des données, notamment en réalisant des enquêtes ciblées sur la population active et en intégrant un élément qualitatif aux données quantitatives de l'indice de pauvreté multidimensionnelle. La Banque de développement des Caraïbes participera à la mise au point de l'IPM et veillera à la prise en compte, dans les processus d'évaluation de la pauvreté au sein des pays, de cet indice combiné aux résultats des enquêtes sur la population active.

Priorité 2—Le changement climatique, les énergies propres et la gestion des risques liés aux catastrophes

25. Ce domaine prioritaire concerne les périls pesant sur les pays de la sous-région, qu'il s'agisse de risques naturels ou de ceux liés au changement climatique et à une dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles. On se fondera sur le descriptif de programme sous-régional pour renforcer les projets, mais aussi pour intégrer et étendre à l'ensemble des secteurs les stratégies, politiques et programmes ayant trait au changement climatique et à la résilience aux risques de catastrophe. Il conviendra pour ce faire d'appuyer la mise en œuvre des contributions escomptées, déterminées à l'échelon national, au moyen de mesures d'atténuation et de plans d'adaptation nationaux. Qui plus est, l'adoption généralisée des énergies renouvelables et de technologies à rendement énergétique élevé nécessitera la mise en place de cadres législatifs, réglementaires et de financement adaptés.

26. On renforcera également l'accès des bureaux nationaux de lutte contre les catastrophes aux outils permettant la collecte d'informations sur les risques afin d'orienter les réformes politiques et de faciliter la planification fondée sur des données factuelles. Il s'agira en outre de permettre à ces bureaux de favoriser une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes et de procéder, dans le cadre des évaluations des besoins après les catastrophes, à la planification du relèvement et à la mise en place de systèmes d'alerte rapide pour les groupes vulnérables.²⁵ Ces initiatives s'ajouteront à la stratégie globale de gestion des catastrophes.

27. Partie intégrante de tous les processus, la coopération Sud-Sud se déclinera sous différentes formes, parmi lesquelles le partage de l'information, l'apprentissage entre pairs, la mise en place de plateformes régionales permettant la confrontation des pratiques et la poursuite des échanges de connaissances (sur les énergies renouvelables et/ou les systèmes d'alerte rapide par exemple), le partage d'outils, l'élaboration d'études de cas et l'adoption de bonnes pratiques. Les projets seront réalisés à la lumière des enseignements tirés des interventions précédentes, afin de permettre aux parties prenantes d'atténuer les risques tout en suscitant de grandes transformations à

²⁵ Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

travers des actions plus efficaces et durables. Le PNUD étudiera en outre les possibilités de collaboration des parties prenantes avec les îles du Pacifique.

28. Le PNUD travaillera en collaboration avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, qui guide la mise en oeuvre de la stratégie globale de gestion des catastrophes, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, qui dirige le cadre régional pour la résilience climatique, et l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes, qui diffusera les informations et prendra des mesures appropriées. Si les Gouvernements de l'Allemagne et du Japon se sont d'ores et déjà engagés à fournir leur appui, le bureau sous-régional prévoit des partenariats supplémentaires avec l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat à des fins de financement et d'assistance technique.

Priorité 3—Des écosystèmes et des ressources naturelles durables

29. La protection durable des écosystèmes et des ressources naturelles favorisera l'intégration des politiques et des programmes d'intervention, une sensibilisation accrue ainsi qu'une meilleure connaissance des problématiques environnementales en vue d'un développement durable à long terme. En renforçant les capacités institutionnelles, cette protection contribuera de surcroît à améliorer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes et des ressources naturelles.

30. Le PNUD appuiera l'élaboration de cadres réglementaires visant à améliorer la conservation des ressources naturelles, à en favoriser l'utilisation durable et à promouvoir le partage des bénéfices tirés de leur exploitation, tout en permettant la mise en place de mécanismes de financement réalistes dans le respect des conventions internationales. Par ailleurs, on renforcera les projets pilotes existants axés sur la mise en oeuvre de solutions à l'échelle nationale ou infranationale pour une gestion durable des ressources naturelles et des services fournis par les écosystèmes. De nouveaux emplois et moyens de subsistance seront ainsi créés. Des systèmes de suivi et d'évaluation permettront de mesurer la performance des politiques et programmes mis en oeuvre et de faire en sorte que les femmes et les hommes aient accès à ces ressources sur un pied d'égalité.

31. Le PNUD nouera des partenariats avec le secteur public, le secteur privé et les acteurs de la société civile. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fourniront des données et une expertise technique. Ils appuieront le travail des instituts de recherche chargés de mener des enquêtes de référence ainsi que des études de suivi et d'évaluation. Le bureau sous-régional travaillera en partenariat avec le Fonds vert pour le climat à des fins de financement et poursuivra sa collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial en faveur du renforcement des capacités. Le secrétariat de la CARICOM et la Commission de l'OECD joueront un rôle de coordination. Enfin, le PNUD tentera d'attirer des investissements stratégiques en recherchant de nouveaux partenariats avec le secteur privé.

Priorité 4—La prévention de la violence et la protection des populations vulnérables

32. Dans ce domaine prioritaire, le PNUD aidera les gouvernements à établir un cadre législatif harmonisé et à renforcer les capacités en matière de protection de la sécurité des citoyens grâce à des techniques de pointe qui mobilisent ces derniers. Des initiatives seront développées en vue d'accroître les capacités des institutions nationales, régionales et sous-régionales en termes de collecte et d'analyse des

informations, ce qui nécessitera la production de données ventilées pour les différents groupes en proie à la violence sexiste, mais aussi le renforcement de la capacité des jeunes, et notamment ceux vivant dans des communautés marginalisées ou vulnérables, à militer en faveur du changement politique.

33. La coopération Sud-Sud permettra d'encourager le partage de connaissances et d'intensifier les échanges d'outils, dans la mesure où les pays rattachés au cadre de développement durable multinational de l'ONU mettront en œuvre des projets analogues à ceux entrepris par les pays des Caraïbes et de l'Amérique latine au sens large. En outre, l'accès rapide à des informations précises facilitera la planification fondée sur des données factuelles ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes destinés à réduire la criminalité et la violence dans la sous-région.

34. L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM et le Système de sécurité régional recueilleront et analyseront des données utilisées pour mettre au point des indicateurs relatifs aux politiques et à la prise de décision. ONU-Femmes réalisera une enquête sur la violence sexiste tandis que le Programme des Volontaires des Nations Unies familiarisera les jeunes avec les activités de sensibilisation qui sont menées. Outre l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dont le rôle sera essentiel, on peut citer parmi les partenaires la Banque de développement des Caraïbes ainsi que certains acteurs du secteur privé et de la société civile.

III. Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats sous-régionaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Le programme sera mis en œuvre au niveau national, sous la coordination générale du Ministère servant d'interlocuteur au PNUD, en collaboration avec les autres ministères, la Commission de l'OECD ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et des organisations intergouvernementales.

36. À l'heure où les pays disposent d'une capacité d'action limitée en raison de leur situation budgétaire, l'ajout de nouvelles responsabilités au portefeuille du bureau sous-régional constitue le principal risque susceptible de compromettre la mise en œuvre des prescriptions du descriptif de programme de pays.

37. Afin de limiter le risque de faibles taux d'exécution en raison de capacités nationales insuffisantes, le PNUD a déployé un personnel dédié partout où sont mis en œuvre des projets nationaux ou sous-régionaux. Ainsi, notamment dans le cas des projets du FEM, les taux d'exécution ont progressé. Le bureau sous-régional du PNUD collaborera avec le siège et le centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le but d'appuyer, partout où il s'impose, le recours à la modalité de mise en œuvre directe. Le bureau sous-régional réaffectera le personnel au gré des besoins, de sorte qu'aucune des composantes du descriptif de programme sous-régional ne soit

négligée. Les capacités de gestion financière des gouvernements nationaux s'en trouveront dès lors renforcées pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes ainsi que l'établissement de rapports relatifs à ces derniers. De surcroît, le PNUD œuvrera, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, à l'harmonisation des méthodes visant à concrétiser les réalisations visées par le cadre de développement durable multinational de l'ONU, ce qui garantira une répartition égale du travail et permettra d'éviter les doubles emplois.

38. En raison de la faible croissance qui caractérise la sous-région, les gouvernements risquent de se trouver dans l'incapacité d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions préconisées dans le descriptif de programme sous-régional ainsi que des activités connexes. Afin de remédier à cette difficulté, le PNUD mettra en place une stratégie de partenariat visant à promouvoir les objectifs du descriptif de programme sous-régional et à intensifier la mobilisation de ressources dans le but d'assurer la viabilité dudit programme. Le PNUD allouera des ressources ordinaires aux pays à revenu intermédiaire qui en ont besoin et aidera les pays contributeurs nets en s'efforçant de tirer parti d'autres sources de financement.

39. Le bureau sous-régional intervient dans une région sujette aux catastrophes naturelles telles que les ouragans ou les tempêtes tropicales. Aussi, il peut arriver que le projet soit interrompu sur le terrain par ce type d'événement. Le cas échéant, le bureau sous-régional prendra sur-le-champ des mesures d'urgence et d'aide au relèvement et assurera une reprise aussi rapide que possible des activités normales du programme. Une mise à jour régulière du plan de continuité des opérations est prévue afin de permettre au PNUD de mener ses activités en situation d'urgence.

40. Le PNUD s'emploiera à promouvoir un dialogue permanent avec les gouvernements afin de s'assurer de leur engagement continu en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agira notamment d'œuvrer, avec les partenaires de développement concernés, au renforcement des capacités institutionnelles pour une planification efficace. En outre, conformément à l'orientation du programme au titre de la priorité 1, le Bureau sous-régional travaillera au renforcement des capacités statistiques des gouvernements nationaux en étroite collaboration avec ces derniers.

41. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec la société civile, y compris le secteur privé, le milieu universitaire et les médias, et continuera, sur la base du descriptif de programme sous-régional, d'impliquer ces différents groupes dans les échanges sur les politiques ainsi que dans les activités de suivi et de sensibilisation. Cet appui de la société civile sera essentiel, notamment dans les domaines d'activité liés à la sécurité des citoyens, au renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes ou encore à la sensibilisation aux besoins des groupes marginalisés et vulnérables.

IV. Suivi et évaluation

42. Dans la sous-région, le suivi et l'évaluation sont compliqués par le fait que la programmation et l'exécution des activités interviennent à deux niveaux : national et sous-régional. En effet, cette différence d'échelle se répercute sur le suivi et l'évaluation, ainsi que le précise le plan d'action pour la mise en œuvre des programmes multipays. Une attention toute particulière sera donc portée au suivi et à l'évaluation lors de la mise en œuvre du descriptif de programme sous-régional.

43. Le conseil chargé du programme et du suivi des résultats au niveau sous-régional et les comités des projets conjoints des gouvernements et du PNUD procéderont au suivi et à l'évaluation en continu des activités du programme, conformément au plan d'évaluation (voir annexe B). Le suivi et l'évaluation s'effectueront conformément à la matrice de résultats du cadre de développement durable multinational de l'ONU afin de garantir, outre une utilisation efficace des ressources allouées au programme, le respect par l'ensemble des acteurs des principes de responsabilité, de transparence et d'intégrité. On aura recours à des outils de contrôle et de suivi concernant les programmes et l'utilisation des ressources financières, à l'instar du système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes du PNUD.

44. Compte tenu de l'insuffisance des données sociales disponibles pour la sous-région, le bureau sous-régional mettra en place des systèmes de suivi et d'évaluation portant en particulier sur les réalisations visées dans les domaines de la protection sociale et de la sécurité des citoyens. Ces systèmes permettront d'obtenir des informations en vue du suivi de la mise en oeuvre des prescriptions du descriptif de programme sous-régional et d'appuyer la recherche ainsi que la diffusion des données. Toutes ces données seront ventilées afin d'éclairer les disparités entre les sexes. Le PNUD fera lorsqu'il le pourra appel aux capacités statistiques nationales et s'emploiera à promouvoir l'échange de savoir-faire entre les pays. Les capacités internes seront renforcées, entre autres, par des formations de personnel dispensées en complément des mesures que propose déjà le Centre régional du PNUD.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Barbade et l'OECD (2017-2021)

<p>PRIORITÉ SOUS-RÉGIONALE 1 : POLITIQUES ET PLANIFICATION FONDÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES POUR UNE PROTECTION SOCIALE ACCRUE DES PAUVRES MULTIDIMENSIONNELS ET DES AUTRES POPULATIONS VULNÉRABLES PRIORITÉ POUR LA BARBADE²⁶ : OBJECTIF 3.8 PRIORITÉ POUR L'OECD²⁷ : ARTICLE 23 ODD : 1, 2, 4, 5, 8, 10</p>				
<p>PRIORITÉ DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MULTINATIONAL DE L'ONU : COMBATTRE L'EXCLUSION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DE LA PROSPÉRITÉ DANS LES CARAÏBES RÉALISATION 1.2. : L'ACCÈS À DES SYSTÈMES ÉQUITABLES DE PROTECTION SOCIALE, À DES SERVICES DE QUALITÉ ET À DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DURABLES EST RENFORCÉ</p>				
<p>RÉALISATION 7 DU PLAN STRATÉGIQUE : À TOUS LES NIVEAUX, LES DÉBATS ET LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ACCORDENT LA PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, L'INÉGALITÉ ET L'EXCLUSION, CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES FONDATEURS DE L'ORGANISATION</p>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du cadre de développement durable multinational de l'ONU ²⁸	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par priorité du programme (en dollars des États-Unis)
<p>Réalisation 1.2.4. Mesure dans laquelle les systèmes statistiques nationaux et sous-régionaux sont renforcés pour la planification fondée sur des données factuelles et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des ODD dont la réalisation a pris du retard <i>Niveau de référence</i> : 2 (partiellement)²⁹ <i>Niveau cible</i> : 3 (largement)</p>	<p>Entités responsables : Bureaux de statistique nationaux/centraux</p> <p>Source des données : Rapports et évaluations de projets, rapports budgétaires Fréquence : Annuelle</p> <p>Source des données/fréquence : Rapport publié</p>	<p>Produit 1.1. Les institutions sont renforcées (systèmes statistiques centraux et sous-régionaux) pour la planification fondée sur des données factuelles aux fins de l'élaboration de programmes de protection sociale, ainsi que pour la réalisation des ODD et des OMD dont la mise en œuvre accuse un retard</p> <p>Indicateur 1.1.1. Nombre de pays bénéficiant du processus de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques en vue de faire avancer la mise en œuvre des OMD, ainsi que des ODD dont la réalisation a pris du retard <i>Niveau de référence</i> : 1 (la Barbade) <i>Niveau cible</i> : 3 (la Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Barbade)</p> <p>Indicateur 1.1.2. Publication d'un rapport sous-régional d'avancement sur la mise en œuvre des ODD <i>Niveau de référence</i> : Non</p>	<p>ONU-Femmes; UNICEF; PNUD; Commission de l'OECD et Banque mondiale</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p> <p>Autres : 1 000 000</p>

²⁶ Plan stratégique national 2005-2025 pour la Barbade

²⁷ Protocole de l'Union économique de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

²⁸ Préliminaires.

²⁹ Note sur l'échelle : 1 - très partiellement = pas ou peu de systèmes statistiques disponibles; 2 - partiellement = certains systèmes statistiques disponibles; 3 - largement = nombre suffisant de systèmes statistiques disponibles.

	<p>Source des données : Rapports de projets Fréquence : Annuelle</p> <p>Source des données : Rapports nationaux mis à disposition</p> <p>Source des données : Rapports de projets Fréquence : Annuelle</p>	<p><i>Niveau cible</i> : Oui</p> <p>Produit 1.2. Les capacités sont renforcées pour l'estimation de la pauvreté multidimensionnelle et les niveaux de dénuement afin d'améliorer l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre de bureaux nationaux de statistique dotés de capacités d'estimation quantitative et qualitative renforcées, et de capacités d'analyse accrues pour la mesure de la pauvreté multidimensionnelle <i>Niveau de référence</i> : 1 (la Barbade) <i>Niveau cible</i> : 10 (tous les pays)</p> <p>Indicateur 1.2.2. Nombre de pays disposant d'au moins un rapport sur les estimations ventilées par sexe des niveaux de pauvreté multidimensionnelle. <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 7</p> <p>Produit 1.3. La mise en oeuvre de la stratégie régionale de l'OECO pour le développement des statistiques est appuyée dans le cadre du programme de politique et de planification fondées sur des données factuelles pour la sous-région.</p> <p>Indicateur 1.3.1. Nombre de pays appuyés par le bureau sous-régional dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie régionale pour le développement des statistiques <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5 (la Dominique, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, la Grenade, Antigua-et-Barbuda)</p>		
--	---	---	--	--

PRIORITÉ SOUS-RÉGIONALE 2 : CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉNERGIES PROPRES ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES
PRIORITÉS POUR LA BARBADE : OBJECTIFS 4.3 et 4.5
PRIORITÉS POUR L'OEEO : ARTICLES 13 et 24
ODD : 2, 7, 11, 12, 13 et 14

PRIORITÉ DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MULTINATIONAL DE L'ONU : FAVORISER LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ DANS LES CARAÏBES

RÉALISATION 4.1. : POLITIQUES ET PROGRAMMES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE DÉVELOPPEMENT D'UN ACCÈS UNIVERSEL À UNE ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE

RÉALISATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : INCLUSIVE ET DURABLE, LA CROISSANCE REPOSE SUR DES CAPACITÉS PRODUCTIVES CRÉANT DES EMPLOIS ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE POUR LES PAUVRES ET LES EXCLUS

Réalisation 4.1.2. Nombre de pays dans lesquels au moins un bâtiment public a fait l'objet de projets de construction et de réaménagement durables et économes en ressources.
Niveau de référence : 3
Niveau cible : 10

Réalisation 4.1.4. Nombre de pays où des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies de lutte contre les effets du changement climatique et de réduction des risques de catastrophe sont actuellement mis en œuvre
Niveau de référence : 1
Niveau cible : 6

Source des données : base de données de la Banque mondiale et CCNUCC
Source des données : rapports sur l'exécution des projets, rapports de suivi et d'évaluation
Fréquence : Annuelle

Source des données : Journaux officiels et Caribbean Policy Research Institute
Fréquence : Annuelle

Source des données : Rapports sur l'exécution des projets, rapports de suivi et d'évaluation
Fréquence : Annuelle

Produit 2.1. Des solutions inclusives et durables sont adoptées en vue d'accroître l'efficacité énergétique et de permettre un accès universel à des services énergétiques modernes

Indicateur 2.1.1. Nombre de nouvelles solutions adoptées pour améliorer l'efficacité énergétique et/ou l'accès à l'énergie durable dont bénéficient les femmes, groupes et collectivités mal desservis
Niveau de référence : 0
Niveau cible : 7 (la Barbade, la Dominique, la Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)

Produit 2.2. Prévu conformément aux engagements définis par les pays à l'échelle nationale dans l'ensemble des secteurs, les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sont mises en œuvre, étendues et renforcées

Indicateur 2.2.1. Nombre de nouvelles mesures complètes et de modifications apportées aux mesures existantes (plans, stratégies, politiques, programmes, budgets etc.) en vue d'atteindre les objectifs d'un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions
Niveau de référence : 0
Niveau cible : 8 (la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)

Indicateur 2.2.2. Nombre de pays ayant adopté des initiatives de coopération Sud-Sud
Niveau de référence : 0
Niveau cible : 4 (la Dominique, la Grenade,

Gouvernements nationaux; FEM; Fonds vert pour le climat; Union européenne; USAID; PNUÉ; CARIBANK; Université des Indes occidentales; secteur privé; Institut des ressources naturelles des Caraïbes; Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques; Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle; Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Secrétariat de la CARICOM et Commission de l'OEEO

Ressources ordinaires : 350 000

Autres ressources : 31 559 000

	<p>Source des données : Rapports nationaux d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide, politiques relatives aux systèmes d'alerte rapide, bureaux nationaux de lutte contre les catastrophes, services météorologiques nationaux, rapports mondiaux d'évaluation</p> <p>Fréquence : Tous les 2 ans</p> <p>Source des données : Rapports des bureaux des catastrophes nationales</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)</p> <p>Produit 2.3. Des dispositifs de préparation sont établis afin de remédier efficacement aux conséquences des catastrophes naturelles (géophysiques ou climatiques par exemple) ou provoquées par l'homme à tous les niveaux du gouvernement et des collectivités locales</p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de pays dotés de politiques, de systèmes d'alerte rapide de bout en bout et de structures institutionnelles à jour pour les catastrophes d'origine humaine et tous les risques majeurs tels que les catastrophes d'origine géophysique ou climatique</p> <p><i>Niveau de référence :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible :</i> 5 (la Barbade, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)</p> <p>Indicateur 2.3.2. Nombre de nouveaux dispositifs et de mécanismes mis à jour, mis en place à l'échelle nationale et locale pour assurer la préparation aux catastrophes et le relèvement qui s'ensuit (procédures d'évacuation, constitution de stocks, recherches et sauvetage, protocoles de communication, plans de préparation au relèvement etc.)</p> <p><i>Niveau de référence :</i> 0</p> <p><i>Niveau cible :</i> 6 (Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)</p>		
--	--	--	--	--

<p>PRIORITÉ SOUS-RÉGIONALE 3 : DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES DURABLES PRIORITÉS POUR LA BARBADE : OBJECTIFS 4.1, 4.2 et 4.6 PRIORITÉS POUR L'OEEO : ARTICLES 13 et 24 ODD : 2, 6, 11, 12, 14 et 15</p>				
<p>PRIORITÉ DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MULTINATIONAL DE L'ONU : FAVORISER LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ DANS LES CARAÏBES RÉALISATION 4.2. : DES SOLUTIONS INCLUSIVES ET DURABLES SONT ADOPTÉES POUR LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET L'UTILISATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES</p>				
<p>RÉALISATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : INCLUSIVE ET DURABLE, LA CROISSANCE REPOSE SUR DES CAPACITÉS PRODUCTIVES CRÉANT DES EMPLOIS ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE POUR LES PAUVRES ET LES EXCLUS</p>				
<p>Réalisation 4.2.1. Nombre de pays dans lesquels les autorités nationales et infranationales compétentes mettent en œuvre des directives de gestion intégrée des ressources naturelles; <i>Niveau de référence :</i> 1 <i>Niveau cible :</i> 3</p>	<p>Entités responsables : Services de gestion des déchets, services d'approvisionnement en eau Sources des données : Journal officiel, Base de données mondiale sur les zones protégées et AQUASTAT/FAOSTAT (FAO)³⁰</p> <p>Source des données : Rapports de projets, rapports de suivi et d'évaluation Fréquence : Annuelle</p>	<p>Produit 3.1. Des solutions sont élaborées aux niveaux national et infranational pour la gestion durable des ressources naturelles, des services rendus par les écosystèmes, des produits chimiques et des déchets</p> <p>Indicateur : 3.1.1. Nombre de projets pilotes ou de projets de démonstration lancés ou renforcés (élargissement, reproduction, adaptation ou poursuite) par les partenaires nationaux adoptant un mode de gestion durable de l'environnement. <i>Niveau de référence :</i> 0 <i>Niveau cible :</i> 10 (la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)</p>	<p>Gouvernements nationaux; FEM; Institut des ressources naturelles des Caraïbes; Caribbean Policy Development Centre; Université des Indes occidentales; Fonds vert pour le climat et secteur privé</p>	<p>Ressources ordinaires : 350 000</p> <p>Autres ressources : 12 849 000</p>
<p>Réalisation 4.2.2. Nombre de pays mettant en œuvre des conventions et protocoles internationaux visant une protection et une mise en valeur adaptées des écosystèmes marins et côtiers <i>Niveau de référence :</i> 0 <i>Niveau cible :</i> 7</p>	<p>Source des données : Journaux officiels</p>	<p>Indicateur : 3.1.2. Nombre de nouveaux emplois et moyens de subsistance créés pour les femmes grâce à la gestion durable des ressources naturelles. <i>Niveau de référence :</i> 0 <i>Niveau cible :</i> 100 (la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis)</p> <p>Produit 3.2. Cadres juridiques et réglementaires, politiques et institutions mis en place pour garantir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès à ces derniers et le partage des bénéfices tirés de leur exploitation, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale</p>		

³⁰ Voir le site Internet de la FAO : <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/query/index.html?lang=fr>. (ref harmonisation: http://www.unwater.org/KWIP/doc/UN-Water_KWIP_-_Harmonization.pdf).

	<p>Source des données : Services d'approvisionnement en eau</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Indicateur 3.2.1. Nombre de pays dotés de politiques, programmes, systèmes et/ou cadres institutionnels nouveaux et améliorés, tenant compte de la problématique hommes-femmes (collecte de données ventilées par sexe, analyse par sexe et mesures ciblées par exemple), en vue de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de l'accès à ces derniers et du partage des bénéfices découlant de leur exploitation <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 3 (la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis)</p> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre de pays mettant en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau <i>Niveau de référence</i> : 1 <i>Niveau cible</i> : 4 (la Barbade, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)</p>		
<p>PRIORITÉ SOUS-RÉGIONALE 4 : PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET PROTECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES PRIORITÉS POUR LA BARBADE : OBJECTIFS 1.4 et 2.5 PRIORITÉ POUR L'OECO : ARTICLE 23 ODD : 16</p>				
<p>PRIORITÉ DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MULTINATIONAL DE L'ONU: RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA COHÉSION ET LA JUSTICE DANS LES CARAÏBES RÉALISATION 3.2. : ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE, RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS</p>				
<p>RÉALISATION 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : LES SYSTÈMES DE DÉMOCRATIE ET DE GOUVERNANCE SONT RENFORCÉS AFIN DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CITOYENS EN MATIÈRE DE LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE DÉVELOPPEMENT, D'ÉTAT DE DROIT ET DE RESPONSABILITÉ</p>				
<p>Réalisation 3.2.1. Nombre de pays où la quantité de victimes d'homicides volontaires pour 100 000 habitants a diminué <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5</p>	<p>Sources des données : Documents administratifs des services de police de la Barbade et des Caraïbes orientales, enquêtes de victimisation (les données de référence pour 2015 seront disponibles à compter de juin 2016) et les rapports des organismes des Nations Unies sur les tendances en matière de criminalité</p> <p>Source des données : Bureaux nationaux de statistique et statistiques de la police Fréquence : Annuelle</p>	<p>Produit 4.1. La qualité, la comparabilité et la fiabilité des données ventilées par sexe relatives à la sécurité des citoyens est améliorée afin de faciliter la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels aux niveaux national et régional</p> <p>Indicateur 4.1.1. Nombre de pays ayant mis au point des systèmes de suivi permettant de générer, d'analyser et de diffuser des données ventilées par sexe sur la sécurité des citoyens aux fins de la planification et de l'élaboration des politiques <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5 (Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-</p>	<p>Gouvernements nationaux; Secrétariat de la CARICOM; UNICEF VNU; ONU-Femmes FNUAP; Union européenne; USAID; CARIBANK; secteur privé (par le biais des chambres de commerce); société civile et Université des Indes occidentales</p>	<p>Ressources ordinaires : 765 000</p> <p>Autres ressources : 10 000 000</p>

<p>Réalisation 3.2.2. Nombre de pays ayant observé une baisse du nombre d'hommes et de femmes signalant avoir subi des violences physiques et sexuelles <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5</p>	<p>Source des données/Fréquence : rapports trimestriels et annuels, projet PNUD/USAID.</p> <p>Source des données : Bureau du Procureur général, Ministère de la sécurité nationale</p> <p>Source des données : Projet de loi régional</p> <p>Source des données : Ministères de la sécurité nationale</p> <p>Source des données : Bureau du Procureur général/Ministère de la sécurité nationale</p> <p>Source des données : Rapports de police Fréquence : Annuelle</p> <p>Source des données : Système de suivi de projet de l'USAID Fréquence : Annuelle</p>	<p>Nevis, la Barbade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Antigua-et-Barbuda)</p> <p>Indicateur 4.1.2. Système opérationnel de gestion des données sur la criminalité sous-régionale <i>Niveau de référence</i> : Non <i>Niveau cible</i> : Oui</p> <p>Produit 4.2. Les politiques et les cadres législatifs nationaux et régionaux portant sur la sécurité des citoyens sont renforcés et tiennent davantage compte des disparités entre les sexes.</p> <p>Indicateur 4.2.1. Nombre de pays ayant élaboré des politiques relatives à la sécurité des citoyens prenant en compte les disparités entre les sexes <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 2 (Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie)</p> <p>Indicateur 4.2.2. Mise en place d'une législation régionale harmonisée concernant la sécurité des citoyens <i>Niveau de référence</i> : Non <i>Niveau cible</i> : Oui</p> <p>Indicateur 4.2.3. Nombre de pays ayant ratifié un cadre régional et/ou une législation sur la sécurité des citoyens <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5</p> <p>Indicateur 4.2.4. Nombre de pays dotés d'un comité de coordination national chargé de veiller à la sécurité des citoyens <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 6 États indépendants de l'OECD et la Barbade</p> <p>Produit 4.3. Les capacités sont renforcées au niveau local concernant la prévention de la criminalité tenant compte des disparités entre les sexes</p> <p>Indicateur 4.3.1. Nombre de pays dotés de programmes de prévention de la criminalité à l'échelon local</p>		
---	--	---	--	--

		<p><i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 6 (Antigua-et-Barbuda, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines)</p> <p>Indicateur 4.3.2. Nombre de pays où au moins 30 % des personnes siégeant aux comités de prévention de la criminalité à l'échelon local sont des femmes</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Niveau cible</i> : 5</p>		
--	--	--	--	--